



Projet pédagogique accueil de loisirs la Placette



Année 2024/2025
Directrice EL BATAL Rkeya

Organisateur I.F.A.C
58 Bis Rue Vincent Faita
30900 Nîmes
04 66 70 92 40

Accueil de loisirs La Placette
10, rue de l'Hôtel de Dieu
30000 Nîmes
06 99 38 73 31

I. PRESENTATION ORGANISATEUR IFAC DE NIMES (INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL).



a. PRESENTATION DE LA STRUCTURE.

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. L'association commence le 13 mars 1975 dans les Hauts de seine avec la création de l'IFAC 92.

L'IFAC est tout d'abord conçu au vu de proposer un espace d'échange entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale. Chaque délégation se construit autour de ses propres besoins, collectivités, logique de développement (animation rurale, urbaine, touristique, insertion, prévention...).

En 1984, l'association est désormais de dimension nationale et coordonne ses actions aux associations locales.

L'IFAC s'implante à Nîmes en 2003. En accord avec son projet éducatif, elle travaille en étroite collaboration avec la ville et est garante du bon fonctionnement de tous ses accueils de loisirs. Elle répond à plusieurs engagements : (Charte de qualité Annexe 1).

- **Dans le cadre marché public** : Respect du cahier des charges ainsi que des modalités d'évaluation, menée des actions en complémentarité avec la politique de la ville, continuité du service public, innovation pédagogiques, gestion rigoureuse, communication innovante.
- **Dans le cadre de ses actions** : Faire évoluer les activités, respecter une égalité de traitement, s'adapter à l'environnement, participer à la vie locale, inclure les personnes en situations de handicap, favoriser le vivre-ensemble.
- **Dans le cadre du personnel** : Adhésion à une culture du dialogue, respect des croyances religieuses ou politique mais s'interdit toute forme de prosélytisme et ne rentre dans aucune manifestation, s'interdit également le port de signe ostentatoires, contribution aux valeurs de l'association, formation à l'accueil et à l'inclusion des personnes en situation de handicap, s'engager pour le développement de l'association.

Projet associatif.

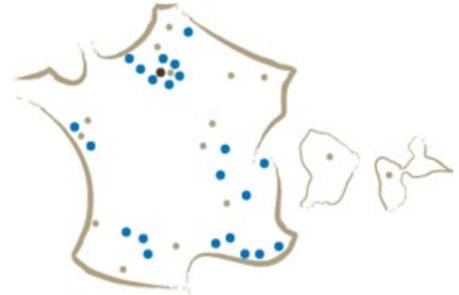
L'IFAC se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

L'IFAC est une association au service des acteurs locaux et vise en priorité 3 axes d'interventions :

- La formation ;
- L'animation d'activités et la gestion d'espaces socioculturels et éducatifs
- Le conseil des acteurs de la vie locale. L'IFAC est ainsi un carrefour d'échanges et de partenariat avec les élus, les professionnels et les habitants d'un territoire pour l'éducation permanente de tous, le développement des services à la population et le concours à l'initiative locale.

Aujourd'hui l'IFAC c'est :

- 24 délégations départementales ou régionales ;
- 15 centres de formation ;
- 400 sites d'animation ;
- Des partenaires associatifs ou privés complémentaires de son action au service de la personne.



Ses missions à Nîmes :

- **Formation BAFA/BAFD** : Des sessions de formation générale et d'approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) sont organisées par l'IFAC durant les vacances scolaires.
- **Formation cap petite enfance** : Des sessions de formation au CAP petite enfance (diplôme de niveau V) sont organisées par l'IFAC, qui a pour objectifs de former des professionnels de la petite enfance
- **Gestion des ACM** : Depuis 2003 ils gèrent Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) de la Ville de Nîmes comprennent une douzaine de structures. 72000 journées d'enfants en moyenne sont gérées par l'IFAC. Cette mission leur a été confiée par la Ville de Nîmes et ce partenariat a pour base le fonctionnement du projet éducatif de la Ville.
- **Les séjours 5 jours/4 nuits** : Tout au long de l'année des séjours sont organisés par l'IFAC

b. LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

Le projet éducatif de l'association favorise le moment privilégié des vacances et des loisirs comme un temps où il faut encourager l'enrichissement et l'épanouissement de l'individu. Notre visée est de mener une action sociale, culturelle et éducative là où il est primordial de mettre l'enfant au cœur de sa propre évolution en tenant compte de ses besoins, de ses capacités et de ses envies.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE NIMES (synthèse) CADRE GENERAL : Le Projet Educatif Territorial est l'expression écrite de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement, pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires. Il vise trois objectifs complémentaires : répondre de façon collective et partagée aux besoins du territoire ; réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les

demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés ; résoudre les difficultés éducatives.

LE PEDT SE FONDE SUR 4 PRINCIPES MAJEURS :

- **Territorialité** : Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes
- **Convergence** : Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constitue le cadre indispensable au travail collectif.
- **Globalité** : Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- **Equité** : S'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

Les cinq objectifs éducatifs du Projet éducatifs du Territoire :

- **Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune**
- **Favoriser une continuité éducative**
- **Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.**
- **Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.**
- **Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.**

II. PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ACCUEIL DE MINEURS

L'Accueil de loisirs se situe au sein de l'école maternel-élémentaire qui accueille 213 élèves. L'école a été inaugurée en 1967. Son adresse est 10, rue de l'Hôtel de Dieu 30 000 Nîmes. La cour maternelle a été rénovée avec une nouvelle structure de jeux. Cet accueil est pour des mineurs d'âge maternel et primaire de (3/ 11 ans) et est agréé par la direction départementale de la jeunesse et du sport et de la cohésion sociale et par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). La structure peut accueillir 90 enfants en périscolaire et jusqu'à 120 en extra-scolaire, les mercredis et vacances scolaire de 7h30 à 18h30, et se situe dans un vieux quartier en plein centre de la ville. L'école est grande et possède des pièces spacieuses. L'espace dédiée au temps de l'accueil de loisirs reste assez conséquent. En effet, nous avons quelques locaux propres à nous comme la grande régie, une tisanerie (salle de repos des animateurs), le bureau de la direction, nous devons partager plusieurs espaces avec l'école comme la salle de motricité, salle d'activité et les sanitaires.



a. LE PUBLIC

L'accueil de loisirs la placette accueille un public de 3 à 11 ans. Ces tranches d'âges sont réparties en 2 groupes distincts, les 3-6 ans et les 6-11 ans (les maternelles et les élémentaires).

L'accueil de loisirs de La Placette, compte en moyenne 75 enfants. Parmi eux, on pouvait compter 40 maternelles et 50 primaires. Sa capacité d'accueil est de 90 enfants en temps périscolaire et de 120 enfants en extra-scolaire.

Les enfants qui fréquentent la structure viennent essentiellement des écoles de La Placette et de Charles Martel. (École à proximité).

Les enfants vivent en majorité en centre-ville et fréquentent le patrimoine sans forcément le connaître, à quelques exceptions près.

Le centre de loisirs a vocation d'être pour les familles à la fois un lieu de garde et/ ou un lieu de loisirs, vacances.

b. LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants maternelles 3-6 ans : les grandes lignes de son développement

Besoins et intérêts
Beaucoup de besoins physiologiques : <ul style="list-style-type: none">• Alimentation• Sommeil (sieste, nuit...)• Mouvement (développement physique et moteur) éveil sensori-moteur
Besoin de sécurité affective : être aimé, cajolé.
Besoin de communication : <ul style="list-style-type: none">• Socialisation et d'ouverture vers autrui (sourires, câlins, bisous...) Il découvre que la parole est magique : peut faire agir l'autre.• Pleurer est un moyen de s'exprimer et pas nécessairement le signe d'un profond malaise.
Besoin de confiance en soi et d'autonomie : Expériences, explorations, n'a pas la notion du danger.
Besoin de construire sa personnalité : <ul style="list-style-type: none">• Il est une personnalité à part entière, il se dissocie des autres et prend conscience de son « moi ». Période du « non » et de l'opposition.• L'identité sexuelle se construit. (Curieux envers le sexe opposé).• Complexe d'Œdipe. Identification au parent du même sexe = intégrer son identité sexuelle.

Les enfants élémentaires 6-11 ans : les grandes lignes de son développement

<p>Besoins et intérêts</p> <p>Ce sont les mêmes besoins que la tranche d'âge précédente.</p> <p>Le développement physique : La croissance se ralentit, les hormones somnolent jusqu'à 12 ans. C'est la période de latence.</p> <p>Le développement psychologique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ne confond plus le réel et l'imaginaire. Cherche une explication rationnelle pour tout.• Prennent conscience que les actes ont des conséquences. C'est le début de la conscience morale. (Intégration de ce qui est bien, permis et que ce qui est mal, défendu).• Renforcement de l'identité sexuée : agressivité entre les sexes, identification forte au sexe identique : choix du métier, héros, papa, maman, etc.
<p>Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apprentissage de nouvelles règles, prennent de nouveaux référents.• Besoin de compétition, de se mesurer aux autres (sur le plan intellectuel et sur le plan physique).• Besoin de justice et d'équité.• La socialisation est très affirmée : importance des gens surtout à partir de huit ans. À partir de 12 ans des affinités apparaissent, c'est le temps des amitiés privilégiées.

Tiré du site : <http://www.servicejeunesse.asso.fr/>

A. L'inclusion des enfants à besoins particulier :

Le partenariat avec le RLH30 n'est plus là, mais nous continuons à accueillir les enfants à besoin particuliers avec un processus qui reste porté par la Ville et L'ifac.

Afin de favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers, je mets en place un protocole d'accueil.

J'organise une réunion en trié partie avec un référent du service éducative de la ville, les parents, un membre de l'équipe éducative de l'enfant et la directrice de l'acm pour mieux comprendre les besoins spécifiques de l'enfant.

Un livret pédagogique est établi en collaboration avec les familles pour aider l'équipe d'animation à mieux accompagner l'enfant.

Pour chaque nouvelle période d'inscription (vacances scolaires ou mercredis), il vous faire une demande par mail à contact.placette@utso.ifac.asso.fr en y précisant vos souhaits des temps d'accueils (jours et horaires) en y mettant en copie le coordinateur de secteur sylvie.brassac@utso.ifac.asso.fr de l'ifac.

A la réception du mail, la directrice valide votre demande ou vous propose une nouvelle modulation qui s'adapte également à l'organisation de l'accueil de loisirs. (Sorties, activités spécifiques..).

Par la suite vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant pour la période définies en ligne sur le site de la ville de Nîmes ou dans les mairies. Les places étant limitées, pensez à vous y prendre assez tôt.

B. Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) :

Cette action permet l'accueil des enfants porteur d'une maladie, d'une allergie, d'une pathologie chronique, d'une intolérance alimentaire etc...

Un dossier unique est établi, il est rempli par les familles ainsi que par les médecins concernés. La mairie de Nîmes nous met en relation avec les infirmières des écoles au besoin.

Ce document contient les besoins spécifiques de l'enfant, les symptômes qu'il peut avoir et surtout comment réagir à une éventuelle crise. Joint à ce dossier, l'ordonnance du médecin qui détaille les gestes à suivre et/ ou les médicaments à donner.

Chaque enfant a sa propre trousse à pharmacie avec son nom et prénom, cette trousse devra le suivre à tous ses déplacements ainsi que la photocopie de son protocole.

L'animateur devra suivre à la lettre le protocole signifié par le médecin de l'enfant en cas de doute, celui-ci contactera immédiatement le SAMU au 15 en expliquant la situation au médecin régulateur avec sous les yeux le protocole, l'ordonnance de l'enfant concerné.

b. Les moyens matériels mis à disposition (les locaux)

Au rez-de-chaussée	Au 1 ^{er} étage	Au 2 ^{ième} étage	Au 4 ^{ième} étage
<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle polyvalente • 2 espaces sanitaires • 1 cour avec une structure de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle d'accueil • 1 salle de motricité • 1 cour préau • 1 atelier • 1 couchette 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 dortoir • 1 bureau • 1 cour préau • 1 tisanderie • 1 régie • 2 grandes salle de jeux 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cour de récréation • 1 espace sanitaire

L'accueil de loisir est doté d'un ascenseur.

c. La composition de l'équipe pédagogique

- 1 Directrice : formation BPJEPS LTP (Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport Loisir Tous Public)
- 1 Directeur adjoint BAFD en cours pendant les vacances scolaires qui a double casquette il est également surveillant de baignade
- 3 animateurs permanents :
 - 3 Diplômé BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs)
- 4 animateurs vacataires :

- 3 diplômés BAFA
- 1 diplômé CAP Petite Enfance
- 1 Bafa stagiaire

L'I.F.A.C nous permet d'embaucher des vacataires selon l'effectif du centre en prenant en compte les semaines à 48h et des enfants qui nécessitent une attention soutenue.

Cet effectif varie en fonction du respect de l'encadrement en vigueur.

d. Nos principaux partenaires

L'accueil de loisirs est situé dans le centre-ville et à proximité du jardin de la fontaine. La structure est desservi par le bus de ville ce qui nous permet de nous déplacer sans difficulté. Près du centre on trouve les piscines (Némausa, Aquatropic, Iris, Pablo Neruda).

Sa situation géographique nous permet d'accéder facilement aux infrastructures municipales et autre intervenant (musée, cinéma, monuments etc.).

Nous avons pour objectifs de développer de nouveaux partenariats en lien avec les différents sites culturels et musées de la Ville. En effet nous avons pour but de travailler sur des axes bien précis tel que la culture et la découverte de nouvel environnement auxquels les enfants sont peu habitués.

- **Le service Action Educative Ville de Nîmes** : Ce service s'occupe des inscriptions des enfants, des facturations, des conventions de mises à disposition des locaux (écoles/sites dédiés aux ALSH) et des ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole).
- **La CAF** (Caisse d'Allocation Familiale) : Partenaire financière auprès des familles, promouvant ainsi l'accès aux loisirs.
- **Kéolis** (société de transport) : Cette société assure les déplacements des groupes d'enfants des points de raccompagnements vers les accueils de loisirs, elle assure également les transports sur demande du centre (sorties).
- **Société de nettoyage**: La société assure l'entretien des locaux, et de l'extérieur.
- **Dupont** (restauration) : Le personnel de la société assure la réception des repas, la mise en chauffe des plats, la mise en place des réfectoires et le service dans les cantines.
- **SDJES** : La **SDJES** coordonne les politiques d'action sociale, en particulier en matière de réinsertion sociale des personnes en difficultés. Elle assure également les politiques de l'Etat en matière de vie

e. Les moyens financiers mis à disposition

Le budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :

- 2,85 euros par enfant et par jour.

Pour calculer mon budget il faut multiplier cette somme par le nombre total d'enfants et le jour de fonctionnement sur la période.

Du matériel pédagogique pour des activités manuelles, artistiques et sportives sont disponibles et rangés dans les régies.

Nous avons la gratuité pour les piscines de la ville de Nîmes (Pablo Neruda, Fenouillet, Iris) et des structures comme les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la Bastide, gymnase Capouchiné...).

Nous avons la possibilité de participer à des ateliers ressources.

Ces derniers sont mis en place dans quatre structures se situant à Nîmes : René Char, Marie Curie et Mas Boulbon.

Cela permet de pouvoir vivre de nouvelles expériences dans des milieux différents. Les enfants peuvent alors participer à des activités méconnues et adaptées selon leurs âges et leurs besoins.

Les ateliers ressources sont mis en place par l'IFAC sous demande la ville afin de commencer des échanges inter-centre. Constatant un manque d'échanges et de partages entre les accueils de loisirs.

Avec le financement du CEJ (Contrat D'Enfance Jeunesse), nous faisons des événements inter ACM (Accueils Collectifs des Mineurs).

Le financement CEJ est un contrat d'objectif et de cofinancement passé entre la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et la ville de Nîmes afin de subventionner des grands événements qui sont une commande de la ville de Nîmes.

III. PROJECTION DES OBJECTIFS

a. Les intentions éducatives

Le projet éducatif se résume en huit points en formant une charte de qualité et en répondant ainsi aux attentes de la ville :

- Garantir le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité et des conditions d'accueil.
- Organiser un temps d'accueil de qualité pour l'enfant et sa famille.
- Développer un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants et du lieu.
- Proposer des activités en lien avec la vie locale : l'environnement, la culture et le patrimoine.
- Aménager des espaces adaptés aux enfants, aux familles, et aux équipes d'animation.

- Former et accompagner nos équipes pour la qualité de nos services.
- Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'accueil de loisirs.
- Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'IFAC

b. Les objectifs

Contexte le lot CENTRE

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Centre a été mené en impliquant les directeurs des ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les six projets pédagogiques des ACM.

Les six sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés

La délimitation géographique du secteur regroupe six structures tournées vers le centre-ville de Nîmes, et bénéficient d'accès facilités aux transports en commun et aux infrastructures de ce centre-ville.

Les enfants qui fréquentent ces structures ont un mode de vie urbain, et ne connaissent pas tous l'environnement plus large de leur territoire, dont l'environnement naturel.

Les enfants et les familles qui fréquentent les six structures n'accèdent que peu aux ressources et infrastructures culturelles de ce centre-ville dont ils sont pourtant souvent résidents.

1/ Prendre sa place dans sa ville

Nous souhaitons favoriser l'appropriation des ressources (culturelles et patrimoniales notamment) de leur centre-ville par les enfants et les familles qui fréquentent les six structures de ce secteur.

Pour ce faire nous déploieront des axes de travail communs aux six structures, qui seront déclinés dans les six projets pédagogiques, et mis en vie via des projets d'animation communs. Nous souhaitons dans un premier temps emmener les enfants à la découverte des richesses que constituent les différents musées, les différents espaces culturels et les ressources patrimoniales au cœur de la Ville, pour inviter, dans un second temps, leurs familles à redécouvrir leur environnement immédiat.

Nous formerons nos personnels à différents modes de médiation culturelle pour soutenir cet axe de projet, et développer en associant nos partenaires et les différents acteurs de la coéducation, un événement culturel annuel hors-site en appui sur l'un des espaces fort de la culture à Nîmes ; le Carré D'art.

2/ Hors les murs

Les enfants qui fréquentent les six structures du secteur ont un mode de vie urbain, et l'année écoulée, en limitant les sorties, aura contribué à limiter aussi l'accès de ces enfants à un environnement naturel pourtant aux portes de la Ville. Nous souhaitons donc ouvrir à nouveau les accueils du centre-ville vers l'extérieur, leur permettre de renouer avec les espaces naturels de proximité à travers des sorties régulières mais aussi leur permettre d'élargir leurs horizons en partant à la découverte d'espaces plus lointains, lors des séjours accessoires estivaux notamment.

1.1 Nos objectifs pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Moyens
Primaire			
Favoriser l'ouverture d'esprit	Susciter la curiosité de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir le patrimoine local 	<ul style="list-style-type: none"> Des Sorties culturelles Un projet d'enfant sur le patrimoine sera monté
	Favoriser la découverte de nouveaux horizons et environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> Sortie Nature bastide/ Parc des noyers/ Mer/ Rivière. Séjour dans un espace naturel
	Découverte de nouvelles pratiques sportives	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter de nouvelles pratiques sportives Diversifier la sensibilisation aux jeux sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> Différentes nouvelles pratiques sportives seront proposées Plusieurs jeux seront proposés
Fédérer les enfants autour des valeurs du vivre-ensemble	Accompagner les enfants à s'intégrer dans la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser des temps d'échange et de prise de décision collectif 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des temps d'échange « des forums » Des animations de coopération favorisant les échanges entre enfants
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'enfant à effectuer ses choix personnels et de la vie en collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Laisser libre accès aux choix de l'activité Construire des règles de vie au quotidien
<p>Objectif primaire – maternelle</p> <p>Favoriser le développement global des enfants en encourageant leur imagination et leur créativité tout en leur offrant des vacances inoubliables au sein du centre de loisirs.</p>	<p>Encourager la créativité en proposant des activités artistiques et ludiques qui laissent place à l'imagination.</p> <p>Favoriser l'expression individuelle et collective à travers des jeux de rôle, des histoires inventées et des activités de bricolage.</p> <p>Cultiver le sens de l'émerveillement en proposant des découvertes sensorielles et des explorations</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers thématiques où les enfants peuvent créer leurs propres histoires, costumes et décors. Proposer des jeux de construction et des matériaux variés pour encourager l'imagination et la manipulation. Intégrer des moments de lecture interactive pour stimuler l'imaginaire et susciter des discussions. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de fil rouge en lien avec le thème Mettre en place des ateliers durant le temps calme création d'histoires interactives Mise en place d'atelier de construction sur les temps informelle Mettre en place un espace dédié à l'expression libre où les enfants peuvent dessiner, peindre ou écrire leurs pensées et leurs rêves Mettre en place des activités des découvertes sensorielles et des explorations de l'environnement

	<p>de l'environnement.</p> <p>Promouvoir l'inclusion en encourageant le partage d'idées et la coopération entre les enfants de différents horizons.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets collaboratifs ou des événements pour favoriser la compréhension et le respect mutuel • Mise en place des actions sur la différence
--	---	--	---

Maternelle

<p>Conduire l'enfant dans sa prise progressive d'autonomie</p>	<p>Développer ses capacités motrices et cognitives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'espace afin de faciliter la prise d'autonomie des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser le matériel en libre accès dans un espace défini
		<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'enfant autonome sur l'habillement 	<ul style="list-style-type: none"> • Laisser les enfants jouer avec des déguisements • Laisser les enfants se rhabiller seul et se chausser seul après les sanitaires et la sieste
		<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le développement de l'autonomie par la responsabilisation d'un objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une journée où l'enfant peut apporter un objet de son choix dont il est responsable
<p>Favoriser l'ouverture d'esprit</p>	<p>Susciter la curiosité de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le patrimoine local 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de sortie culturelle • Mise en place de temps de parole sur le patrimoine • Mise en place de jeu sur le thème.

Mis à jour le 29 septembre 2024

Critères et indicateurs :

Objectifs	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
Primaire			
Favoriser l'ouverture d'esprit	<ul style="list-style-type: none">Découvrir le patrimoine localExpérimenter de nouvelles pratiques sportives	Les enfants découvrent le patrimoine local	<p>Au moins 70% des enfants peuvent citer au moins 3 des monuments découverts lors des sorties culturelles organisées pendant la session.</p> <p>Les enfants ont-ils participé activement aux sorties et activités mis en place autour de la découverte de Nîmes ?</p>
	<ul style="list-style-type: none">Découvrir de nouveaux horizons et environnement.	Les enfants découvrent des milieux naturels	Les enfants ont-ils participé aux sorties et activités mis en place autour de la découverte d'autres environnements ?
Fédérer les enfants autour des valeurs du vivre-ensemble	<ul style="list-style-type: none">Formaliser des temps d'échange et de prise de décision collectifAccompagner l'enfant à effectuer ses choix personnels et de la vie en collectivité	<p>Le goûter sera proposé en libre accès : Les enfants mangent-ils ensemble ?</p> <p>Les enfants se positionnent sur le tableau des activités proposées en mettant leurs étiquettes prénom</p> <p>Les enfants ont pris la parole pour créer la charte de vie collective par le biais du bâton de parole.</p> <p>Les enfants ont apporté des arguments à leur règle de vie à la demande de l'animateur.</p>	<p>Tous les enfants mangent leur goûter en groupe.</p> <p>Au moins 80% des enfants sont inscrits sur le tableau des activités.</p> <p>Au moins 80% des enfants ont participé à la charte de la vie collective de façon pertinente.</p> <p>Au moins 50% des enfants ont argumenté leur règle de vie.</p>

<p>Objectif primaire – maternelle</p> <p>Favoriser le développement global des enfants en encourageant leur imagination et leur créativité tout en leur offrant des vacances inoubliables au sein du centre de loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers thématiques où les enfants peuvent créer leurs propres histoires, costumes et décors. Proposer des jeux de construction et des matériaux variés pour encourager l'imagination et la manipulation. Intégrer des moments de lecture interactive pour stimuler l'imaginaire et susciter des discussions 	<p>Un fil rouge en lien avec le thème est mis en place (décor, créer une atmosphère magique en usant de notre savoir-faire en déco et déguisements !)</p>	<p>Au moins une activité est mise en place par jour en lien avec la thématique ?</p> <p>Au moins 80% des enfants joue avec les jeux de construction avec des matériaux variés et de manipulation dans les zones qui sont dédié</p> <p>Au moins un temps de lectures interactif est mis en place lors de 1 journée.</p>
Maternelle			
<p>Conduire l'enfant dans sa prise progressive d'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménager l'espace afin de faciliter la prise d'autonomie des enfants Rendre l'enfant autonome sur l'habillage Valoriser le développement de l'autonomie par la responsabilisation d'un objet 	<p>Mettre en place un mobilier fonctionnel pour que l'enfant puisse se servir seul et à disposition le matériel de façon qu'ils soient accessible par tous.</p> <p>Après le passage aux sanitaires et de la sieste les enfants se sont rhabiller seul sans aide des animateurs</p> <p>Les enfants seront garant de leur objet apporté de la maison</p>	<p>Au moins 90% des enfants se servent seul sans solliciter l'animateur.</p> <p>Au moins la moitié des enfants se sont rhabillé sans solliciter l'animateur en ayant les chaussures dans le bon pied.</p> <p>Au moins 50% des enfants sauront où se trouve leur objet à l'accueil du soir</p>
<p>Favoriser l'ouverture d'esprit</p>	<ul style="list-style-type: none"> Susciter la curiosité de l'enfant Découvrir le patrimoine local 	<p>Les enfants ont visité au moins 3 sites de la ville de Nîmes ?</p>	<p>Au moins 70 % des enfants seront capables de citer au moins 2 monuments de la ville.</p> <p>70 % des enfants seront capables de participer aux moins à 2 sorties/ateliers découverte.</p> <p>60 % des enfants devront être capable d'expliquer avec ces mots l'histoire de Nîmes ou d'au moins 1 monument de la ville.</p>

Nos objectifs pédagogiques pour le mois de juillet :

Critères et indicateurs				Évaluation		
Objectifs	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	L'enfant le fait seul	Fait avec l'aide de l'adulte	Ne le fait pas du tout
Primaire				Objectif atteint	Objectif en cours d'acquisition	Objectif non atteint
<p>Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs vacances</p>	<p>Proposer des activités diverses et ludiques et adaptées à l'enfant.</p> <p>Permettre le choix des activités aux enfants.</p>	<p>Mettre en place des projets d'animation et des ateliers de vacances, ludique, festif (jeux d'eaux...)</p> <p>Mettre en place des grands jeux en lien avec la thématique.</p>	<p>Au moins 90% des enfants ont pu participer à une sortie baignade.</p> <p>Au moins 90% des enfants ont pu participer à des jeux adaptés à la période spécifique été.</p> <p>Au moins 90% des enfants ont pu participer au moins à 2 grands jeux lors de leur vacance au centre de loisirs.</p>			
		<p>Proposer des temps où les enfants proposent une activité/ un jeu.</p>	<p>Au moins 50% des enfants propose un jeu qu'ils ont envie de faire.</p>			
		<p>Proposer des activités à la carte ou l'enfant est libre de choisir ou il veut aller.</p>	<p>Au moins 70% des enfants choisissent leurs activités qu'ils souhaitent faire par choix personnel sans contrainte de ses pairs.</p>			

<p>Fédérer les enfants autour des valeurs du vivre-ensemble</p>	<p>Formaliser des temps d'échange et de prise de décision collectif.</p> <p>Accompagner l'enfant à effectuer ses choix personnels et de la vie en collectivité.</p>	<p>Le goûter sera proposé en libre accès : Les enfants mangent-ils ensemble ?</p> <p>Les enfants se positionnent sur le tableau des activités proposées en mettant leurs étiquettes prénom.</p> <p>Les enfants sont acteurs des règles de vie et ont pris la parole pour améliorer la charte de vie.</p> <p>Les enfants ont apporté des arguments à leur règle de vie à la demande de l'animateur.</p>	<p>Tous les enfants mangent leur goûter en groupe.</p> <p>Au moins 80% des enfants sont inscrit sur le tableau des activités.</p> <p>Au moins 80% des enfants ont participé à la charte de la vie collective de façon pertinente.</p> <p>Au moins 80% des enfants collectif par le biais du bâton de parole. ?</p> <p>Au moins 50% des enfants ont argumenté leur règle de vie.</p>			
--	---	--	---	--	--	--

Primaires				Objectif atteint	Objectif en cours d'acquisition	Objectif non atteint
<p>Conduire l'enfant dans sa prise progressive d'autonomie</p>	<p>Aménager l'espace afin de faciliter la prise d'autonomie des enfants.</p>	<p>Mettre en place un mobilier fonctionnel pour que l'enfant puisse se servir seul et à disposition le matériel de façon qu'ils soient accessible par tous.</p>	<p>Au moins 90% des enfants se servent seul sans solliciter l'animateur.</p>			
	<p>Rendre l'enfant autonome sur l'habillement.</p>	<p>Autonomie pleine au niveau des sanitaires.</p>				
	<p>Valoriser le développement de l'autonomie par la responsabilisation d'un objet.</p>	<p>Les enfants seront garant de leur objet apporté de la maison</p>	<p>Au moins la moitié des enfants se sont rhabillés sans solliciter l'animateur en ayant les chaussures dans le bon pied.</p> <p>Au moins 50% des enfants sauront où se trouve leur objet à l'accueil du soir.</p>			

<p style="text-align: center;">Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs vacances</p>	<p>Proposer un maximum d'activités dans différents domaines (sportif, culturel, manuel, musicale, théâtrale, etc....) ludiques et adaptées à l'âge de l'enfant.</p> <p>Favoriser le choix de l'enfant en fonction de ses envies.</p>	<p style="text-align: center;"><u>En nombre :</u></p> <p>Les sorties rivières, les ateliers ressources, les piscines, la nature, les parcs, etc....</p> <p>Beaucoup de jeux d'eau directement sur le centre.</p> <p>Proposer des activités à la carte, mais également des temps libres, au moins un par jour, d'une durée établie.</p>	<p>Au moins 95% des enfants ont pu participer à une sortie baignade.</p> <p>Au moins 80% des enfants ont pu participer au moins à 2 grands jeux lors de leur vacance au centre de loisirs.</p> <p>Au moins 50% des enfants propose un jeu qu'ils avaient envie de faire.</p> <p>Au moins 50% des enfants choisissent leurs activités qu'ils souhaitent faire par choix personnel</p>			
--	--	---	--	--	--	--

Critères et indicateurs				Évaluation		
Objectifs	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	L'enfant le fait seul	Fait avec l'aide de l'adulte	Ne le fait pas du tout
Maternelle				Objectif atteint	Objectif en cours d'acquisition	Objectif non atteint
Aménager l'espace de vie afin de favoriser la prise d'autonomie des enfants	Proposer un espace ou l'enfant peut évoluer sans contrainte diverses (matériels, humains, etc...)	Mettre en place des espaces ciblés en fonction des tranches d'âges et de la situation pédagogique choisie	100% des enfants ont pu bénéficier des espaces favorisant le développement personnel dans sa prise en compte de l'autonomie.			
	Laisser libre choix à l'enfant d'évoluer dans l'espace qu'il aura choisi.	Mettre en place des grands jeux en lien avec la thématique.	Il a été très intéressant de voir les enfants évoluer en fonction des différents espaces proposés, ce qui nous a permis d'affiner nos mises en place.			
		Proposer des activités à la carte ou l'enfant est libre de choisir ou il veut aller	Au moins 70% des enfants choisissent leurs activités qu'ils souhaitent faire par choix personnel			
	Formaliser des temps de prise en compte de leur affaire (je suis venu avec un sac, dedans il y a ? Sur moi je porte et je peux enlever, remettre,	<i>Quelques exemples en liaison avec les tranches d'âges :</i> <u>3 et 4 ans</u> Enlever tous ses vêtements sauf ceux trop serrés et ceux qui				

<p>Rendre l'enfant autonome sur l'habillement</p>	<p>défaire, ôter, etc.....)</p> <p>Accompagner l'enfant dans la compréhension du « j'enlève, je mets »</p> <p>Après le passage aux sanitaires et de la sieste les enfants se sont rhabiller seul sans aide des animateurs</p>	<p>passent par-dessus la tête.</p> <p>S'habiller tout seul si ses vêtements sont amples et placés correctement devant lui.</p> <p>Attacher les vêtements se fermant à l'aide d'agrafes ou de boutons pressions.</p> <p>Détacher complètement la fermeture éclair de son blouson.</p> <p>4 et 5 ans S'habiller et se déshabiller seul.</p> <p>Attacher les boutons et les boucles de ceinture et de sandales.</p> <p>Commencer à faire des nœuds.</p> <p>À 5 ans, Attacher les petits boutons sur le devant de ses vêtements.</p> <p>Reconnaitre le devant et le derrière de ses vêtements.</p>	<p>Au moins 60% des enfants prennent conscience de leur autonomie dans l'habillement.</p> <p>Au moins 70% des enfants prennent conscience de leur autonomie dans l'habillement.</p> <p>Au moins 80% des enfants prennent conscience de leur autonomie dans l'habillement.</p>			
--	---	--	---	--	--	--

Maternelle				Objectif atteint	Objectif en cours d'acquisition	Objectif non atteint
<p>Valoriser le développement de l'autonomie par la responsabilisation d'un objet</p>	<p>Aménager l'espace afin de faciliter la prise d'autonomie des enfants ce qui va faciliter à repousser leur limite. Les frontières ne seront plus des obstacles, à développer leurs capacités, à se prendre en charge dans la mesure de leurs possibilités.</p>	<p>Mettre en place un espace et du mobilier fonctionnel pour que l'enfant puisse se servir seul et à disposition le matériel de façon qu'ils soient accessible par tous.</p> <p>Les enfants seront garant de leur objet apporté de a maison.</p>	<p>Au moins 90% des enfants se servent seul sans solliciter l'animateur.</p> <p>Au moins 50% des enfants sauront où se trouve leur objet à l'accueil du soir.</p>			
	<p>Proposer des outils divers et variés et adaptées à l'enfant pour mettre en exergue sa créativité</p> <p>Susciter « l'envie de vouloir faire »</p> <p>Lui laisser libre court à son imagination.</p>	<p>Proposer un temps de réflexion sur la faisabilité du projet.</p> <p>L'accompagnement de l'enfant est prépondérant à la réussite de ses créations.</p> <p>Etre force de proposition sur l'aide à la mise en place jusqu'à la concrétisation sans pour autant faire à sa place.</p> <p>En revanche, il faut laisser la totale liberté à l'enfant sur son timing de création.</p>	<p>Au moins 80% des enfants souhaitent exprimer leurs envies de créer.</p> <p>Mais seul 50% franchissent le pas de se lancer.</p>			

IV. LES RELATIONS

a. Les relations enfant/enfant

Les enfants expérimentent la vie en collectivité sur le centre de loisirs. Ils vont pouvoir trouver une place au sein du groupe.

Nous souhaitons permettre aux enfants d'être solidaire, d'apprendre à s'écouter, et d'être empathique dans la vie en collectivité, dans les meilleures conditions en mettant en place des outils, et des temps favorisant les échanges. Nous favoriserons des jeux de coopération qui permettra de créer une cohésion de groupe.

C'est dans cet optique que nous mettrons en place une charte de vie collectif élaborer par les enfants auxquelles apparaîtra des éléments de fonctions non négociable (respect de l'environnement, des locaux, et de son pairs) et des éléments de fonction négociable.

Et nous permettrons des temps libres régulièrement afin qu'ils puissent créer des liens.

Lors d'un conflit, l'adulte observe la réaction de l'enfant afin de repérer sa capacité à trouver la solution seul et intervient s'il le faut en expliquant.

Nous leurs proposerons des temps d'échange sous différentes formes en mettant en place des moyens de communication direct et indirect par exemple en anonyme afin que les enfants s'expriment librement pour favoriser les non-dits.

b. Les relations adultes/enfants

L'équipe d'animation apportera une attention particulière à chaque enfant individuellement mais aussi dans la vie du groupe. Le temps d'accueil permettra aux animateurs d'approfondir avec chacun d'eux afin qu'une relation adulte/ enfant soit créer de façon individualisée. La relation qu'entretient l'équipe d'animation avec les enfants doit être de qualité. Ça sera l'occasion pour l'adulte de connaître l'enfant, d'informer chaque enfant des activités, de l'y intéresser mais aussi être à l'écoute de ses envies, et des attentes de chacun.

Lors des échanges, l'adulte se mettra à hauteur de l'enfant. Ce contact visuel favorise son attention et sa compréhension.

L'enfant a besoin de cadre et de repères, cela lui permet de pouvoir se projeter en toute confiance.

Ce cadre est là pour assurer la sécurité physique et affective de l'enfant mais il lui permet d'acquérir beaucoup plus d'autonomie.

Il faut reposer le cadre, chaque fois qu'il pose un acte qui ne correspond pas aux règles de vie du centre.

Les règles et les consignes lui seront rappelées très souvent pour qu'il puisse les assimiler. Selon leurs âges et leurs facultés cognitives nous mettrons en place des outils plus adaptés. (Règle de vie, scénette jouer par les animateurs...).

Nous sanctionnerons les enfants par des actions réparatrices, (comme la réparation d'un objet cassé). Pour que la sanction soit éducative, c'est l'enfant qui a créé le dommage qui devra trouver lui-même la réparation et l'accomplira.

Si la réparation n'est pas possible, l'enfant pourra effectuer une réparation symbolique comme des excuses.

La transgression des règles fera ordre d'un rappel de la charte collective et une invitation à la réflexion pourra être rajoutée à la réparation.

c. Les relations adultes/adultes

*« Tous ce qu'on ne sait pas faire, c'est seulement que l'on l'a pas encore appris »
La devise de l'équipe d'animation de la placette.*

Les relations entre adultes englobent les relations de l'équipe d'animation. Elles doivent être conviviales et sereines, des relations d'échanges, un travail d'équipe est nécessaire pouvoir se dire les choses et trouver des solutions.

Pour cela nous utiliserons les outils de communication (message, résolution de problème, gestion de conflits).

Des réunions de point de fonctionnement seront mise en place sous des formes très courtes pour ne pas surcharger les animateurs avec des méthodes dynamiques qui restent encore à définir.

Au cas où des problèmes surgiraient ceux-ci devront être rapidement réglés en réunion de régulation d'équipe.

L'animateur qui s'absente auprès du public accueilli devra toujours en informer un collègue de travail. (Même si c'est pour aller chercher du matériel).

d. Les relations aux familles

La relation aux familles est très importante pour moi, il faut que ce soit une relation de confiance.

Il faut pouvoir discuter sans difficulté avec eux de leur enfant dans un souci de transparence et de bienveillance.

La qualité des échanges avec les familles est essentielle pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous avons à cœur de développer avec chaque parent une relation privilégiée bâtie sur l'écoute, la confiance et la participation à la vie de la structure. Nos équipes d'animation favorisent les temps d'échanges et le partage d'expériences avec les familles. En cas de difficultés rencontrés avec les enfants, je souhaiterais collaborer avec les familles afin de réussir à trouver des solutions adaptées ensemble.

J'aspire de mettre en place une fois par trimestre un temps d'échange avec les parents.

Ce moment permet aux familles d'échanger avec l'équipe mais aussi de créer le lien.

1 FONCTIONNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

a. Journée type

JOURNEE TYPE / VACANCES SCOLAIRE	
7h30-9h00	<p>Accueil du matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du centre • Accueil échelonné Personnalisé parent/enfant. Les parents sont accueillis dans le hall par deux animateurs. Accueil des enfants, échanges avec les parents
	<p>Accueil des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extérieur : Jeux libres (malle de jeux à disposition : ballons, jeux de sociétés, livres) • Intérieur : Mise à disposition de plusieurs espaces d'activités (lecture, jeux de société, coloriage, livres, jeux libre, espace-temps calme...).
9h00-9h45	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des groupes afin de vérifier le pointage des effectifs de manière qu'il soit remis à la direction • Temps d'échanges avec les enfants leur humeur du jour- annonce de la météo, la date du jour • Mise en place du temps d'éveil en chanson • Présentation de la journée (les différentes activités) • Les enfants se positionnent sur une activité.
9h45-10h00	<ul style="list-style-type: none"> • Départ des enfants en sorties.
10h00-11h00	<ul style="list-style-type: none"> • Début des activités et des projets d'animation sur le centre
11h00 -11h30	<ul style="list-style-type: none"> • Temps libre intérieur ou extérieur selon le choix de l'enfant
11h30-13h30	<ul style="list-style-type: none"> • Repas • Plusieurs services sont proposés en petit groupe (protocole sanitaire) Chaque enfant est invité à goûter à tous les aliments. Afin de les responsabiliser, les enfants peuvent se servir eux-mêmes et débarrassent leur table.
13h30-14h30	<ul style="list-style-type: none"> • Les temps calmes sont différents selon les âges • Pour les maternelles : un temps calme est proposé sous différentes formes. L'équipe d'animation propose un temps de sieste pour les plus petits accompagnée d'une musique relaxante ou d'un conte. Le temps de sommeil est propre à chaque enfant, l'équipe d'animation permet un réveil échelonné. Les autres enfants sont en premier temps allongé puis des activités calme leurs sont à dispositions (livre, coloriage...) • Pour les primaires : Un temps calme leur est proposé où les enfants font des activités libres ou des ateliers proposés par les animateurs tout en respectant le calme. Ce temps peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur.
14h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> • Activité
A partir de 15h30	<ul style="list-style-type: none"> • Gouter : le goûter est proposé sous forme de self-service.
16h30	<ul style="list-style-type: none"> • Forum adapté aux différents âges : moment d'échange et de débat entre les enfants-enfants et animateurs-enfants. Ce moment consiste à améliorer la vie au centre de loisir.
17h00 – 18h30	<p>Accueil du soir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe d'animation s'assurent de l'accueil des parents avec la liste des enfants pour pointer le départ de chaque enfant. • Elle transmet les informations sur la journée de l'enfant et annonce la journée du lendemain. • Temps libre

b. Les temps d'accueils du matin et du soir

L'arrivée et la sortie à l'accueil de loisirs sont deux temps privilégiés qui permettent d'assurer une transition en douceur.

Ces moments sont l'occasion de transmettre et de recevoir des informations concernant les enfants, aussi bien sur ce qui s'est passé la veille à la maison que le jour-même à l'accueil de loisirs, pour ne rien manquer de ses progrès ni des événements marquants de la journée.

Un cahier de transmission est mis en place chez les plus petits afin de transcrire la journée de l'enfant. Il recense chaque jour l'ensemble des informations concernant l'enfant. (Repas, temps de sommeil, activités, l'humeur du jour ...). Tous les thèmes peuvent être abordés, mais certains seront plus développés que d'autres en fonction des événements, des enfants et des parents.

Notre équipe d'animation donnera les informations de la journée du lendemain afin que les parents puissent anticiper (par exemple : la tenue adaptée...).

Ces temps d'accueil, sont les moments sur lesquels les parents se basent en laissant leurs enfants. Il est très important que le parent part serein. Il faut que ce temps soit animé, avec une relation animateur/ enfant conviviale.

Le temps d'accueil est aménagé. Nous savons combien diffère d'un enfant à un autre la manière dont commence la journée. Certains préfèrent encore se reposer, dessiner, jouer, d'autres au contraire courent dès leur arrivée.

Afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant, de donner à chacun d'eux la possibilité de commencer sa journée au centre de loisir au plus proche de son rythme biologique. Il est nécessaire de mettre en place des espaces qui permette cela. Ceci est un objectif essentiel pour nous.

Il y'a donc des espaces différents, des coins calmes pour les enfants qui désirent se reposer (livre, jeux calme, coussin, matelas), des coins de jeux de société, et d'autres coins plus active (matériel de jeux extérieur : cour, ballon, cerceau...).

Les enfants se répartiront selon leurs besoins dans les différents espaces d'activités, et pourront, toujours à leur rythme changé d'espace. Sur ces lieux, ils pourront s'y rendre de façon autonome.

Les animateurs chargés de l'accueil devront être vigilant à l'identité de l'adulte qui récupère l'enfant. Ils seront dans l'obligation de demander une pièce d'identité mais aussi d'être attentif sur les cas de familles ou le mode de gardes sont autorisés ou pas.

Toutes les personnes autorisées à récupérer l'enfant sont notée sur la fiche de renseignement rempli en début de session.

Aucun adulte en dehors de l'équipe d'animation et le service technique ou administratif sont autorisés à entrer dans la structure.

c. Les transports

Lors de nos sorties, nous utilisons les transports en commun parfois, les bus ou TRAM de la ville de Nîmes selon l'endroit où nous nous rendons à Nîmes, nous faisons appel à un prestataire pour nous rendre dans ces lieux. Hors de Nîmes, nous utilisons ce prestataire.

Les animateurs disposent d'une fiche de sortie où sont inscrits le nombre d'enfants prévus et le nombre d'animateurs.

Les enfants sont comptés très régulièrement avant de sortir du centre, à la montée dans le bus, au cours des sorties, ensuite de nouveau pour le retour à la montée du bus et à l'arrivée au centre. La trousse à pharmacie est obligatoire.

Avant chaque sortie les enfants recevront les consignes à respecter dans la rue mais également avant de monter dans le bus ou le car.

Les animateurs organiseront la sortie (préparatifs de sorties pour les enfants, passage aux toilettes, casquette etc.), un animateur sera responsable de la sortie, c'est lui qui donne les directives selon le cadre réglementaire.

Dans le car, les animateurs encadrent les enfants. Les animateurs se positionneront sur les points stratégiques et proche des issues de secours afin d'encadrer aux mieux les enfants.

Les animateurs veilleront dans le car à :

- Installer les enfants sur leurs fauteuils, mettre si possible les enfants qui ont le mal du transport à l'avant du bus.
- Veiller à ce qu'ils mettent leurs ceintures de sécurité.
- Compter le nombre d'enfants régulièrement.
- La directrice ou un animateur vérifiera le titre de transport du conducteur.

Les animateurs veilleront dans le bus (Tango) à :

- Installer les enfants vers l'arrière du bus, les asseoir si possible. (Si ce n'est pas possible), vérifier que les enfants soient agrippés à la rambarde de sécurité.
- Passer les tickets de transport « bang » à la machine.
- Un animateur se positionnera devant la sortie pour éviter qu'un enfant ne descende avant l'arrêt prévu (ou si un incident se produit). Une fois le trajet terminé, l'animateur descend et récupère les enfants sur le trottoir et le deuxième animateur compte les enfants.

d. Les temps de repos

Le grand principe d'un accueil de loisirs est de respecter le rythme biologique de l'enfant.

Il faut organiser le temps calme afin de respecter les besoins et le rythme biologique des enfants pour permettre le bon déroulement des activités.

Les besoins de chaque enfant sont différents, chaque enfant est unique, nous veillerons donc à ne pas uniformiser âge et besoin.

Des enfants ne se rendent pas compte de leur état de fatigue, c'est pour cela qu'il faut aussi observer les signes de fatigue des enfants (grand et petit), pour leur proposer de se reposer.

TEMPS CALME MATERNELLE :

Pour les maternelles, après le repas ils se rendront à l'espace dédiée aux temps calme. Une étude en chronobiologie a été faite conseillant de commencer le temps calme directement après le repas pour éviter de les excités avant d'aller se reposer.

Lors de la sieste, l'animateur accompagnera les enfants à l'endormissement en favorisant ce temps par les histoires, musique, une salle sombre...

Le lever des enfants se passera de façon échelonnée. Dès le réveil, les enfants pourront participer des activités.

Les animateurs adapteront le temps calme par rapport à la fatigue et aux besoins des enfants (repos, livre, puzzle, ateliers ...). Le temps calme est un moment où l'enfant est libre de faire ce qu'il veut. Il peut se détendre, jouer, dessiner, créer.... Quelques-uns s'ennuie.

TEMPS CALME PRIMAIRE :

Pour les enfants primaires, en petit groupe, un temps calme sera organisé avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation etc.).

En parallèle, des espaces adaptés seront proposés pour que les enfants puissent s'isoler et faire une pause quand ils le souhaitent. Un espace pour dormir sera proposé aussi pour les plus grands.

Nous allons fonctionner par petit coin ainsi nous proposons des espaces définis (relaxation, dessin, livre, jeux de société).

Chaque animateur animera son espace dit de temps libre calme. Les contenus de ces temps calmes pourront être modifiés si besoin et sur demande des enfants.

Ces propositions peuvent être faites de façon spontanée ou lors des temps d'échange avec les enfants.

Cette activité doit être calme, réalisable par l'équipe ou les enfants et qui ne génèrent pas d'énervement pour pouvoir respecter le rythme de chacun.

e. Les temps de repas

Déjeuner

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, il est propice aux discussions et aux échanges avec l'adulte et les autres enfants.

Moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la découverte de nouveaux aliments et à l'apprentissage : on apprend à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre son temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer sa table ; on prend conscience de l'intérêt de manger équilibré, on prend en compte les régimes alimentaires.

Les enfants auront le choix de choisir le moment où il désire aller manger. Nous proposerons deux services à des heures définis selon l'organisation de la journée en général sa sera 11h30 et 12h30.

La seule condition est qu'il y ait un animateur par table si l'effectif nous le permet. Cela permettra à l'animateur de partager un moment convivial, avec les enfants de sa table, mais aussi de veiller au niveau du volume sonore. Cette condition permettra de cadrer les enfants pendant le repas et d'aider l'enfant à table dans les gestes simples de tous les jours, jusqu'à ce qu'il devienne autonome sur la prise de repas.

L'animateur et les enfants désigneront ensemble un chef de table qui prendra en charge le pain, l'eau et pourra se lever si besoin.

Les enfants se servent seuls et mangent ce qu'ils veulent sans que l'animateur interfère, bien entendu l'animateur peut encourager, inciter les enfants à goûter sans être oppressant. Les enfants doivent participer au rangement en fin de repas.

Goûter

Afin de se rapprocher au plus près du rythme biologique de l'enfant, nous souhaitons mettre à disposition le goûter sous forme de self afin que les enfants puissent se servir et goûter où ils le souhaitent quand ils en ressentent le besoin à partir d'un horaire défini (15h30).

Le goûter sera mis en place en dehors de la cantine, soit quand les enfants goûtent en extérieur ou dans les salles selon la météo.

f. Temps de jeu libre

Pour les enfants, le temps libre n'est pas non plus du temps vide c'est « le temps de la socialisation, de l'apprentissage du « mieux vivre ensemble », il « n'est pas nécessairement occupé cela peut être un moment de repos, de temps consacré à la construction de soi ».

Il est aussi le temps de la découverte : « il est à la fois le temps de l'émancipation des jeunes sur un plan personnel et individuel, et le temps de la découverte de l'autre.

Un temps qu'on souhaite partager avec ses pairs ou sa famille en pratiquant des activités communes, le temps où on souhaite faire ensemble des choses différentes

Le temps libre comme son nom l'indique est un temps où l'enfant fait ce qu'il désire. Il peut jouer, dessiner, regarder un livre, utiliser les jeux extérieurs, les toboggans.

Une multitude d'objets du quotidien sera mis en place afin de favoriser la créativité et développer l'imaginaire. Autour des objets l'enfant invente des histoires, détourne, réinvente, échange et communique. Il en résulte de cette expérience que les enfants sont plus à l'écoute, moins énervés, qu'ils développent des compétences relationnelles avec les autres.

Ce moment peut-être un moment d'échanges entre les adultes/ enfants.

L'animateur respecte et veille au bon fonctionnement de ce temps et assure la sécurité des enfants.

g. L'utilisation des sanitaires

Nous sommes dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie, donc les enfants pourront aller aux toilettes selon leurs besoins, avec un accompagnement de l'adulte ou pas selon leur autonomie, bien que selon les besoins d'organisation (ex : sortie, avant le repas).

Nous les inciterons à aller aux toilettes, idem pour les tout-petits nous leurs proposerons régulièrement d'y aller pour éviter les petits « accidents ».

Pour les plus petits, nous allons privilégier l'apprentissage. En ce qui concerne l'habillement, le service mais aussi toute sorte de choses de la vie quotidienne, nous allons privilégier l'autonomie en montrant et en répétant les gestes à utiliser. Les animateurs veilleront à la sécurité des enfants tout en restant dans le laisser faire.

VI. LA NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES (ET LES CONDITIONS DE SECURITE)

a. L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

L'accueil de loisirs oriente ses animations vers l'ouverture d'esprit tout en développant le vivre ensemble, de permettre à l'enfant de se ressourcer. Tout en permettant à chaque enfant de devenir autonome et responsable.

Avec l'équipe d'animation je souhaiterais travailler sur des projets d'animation, ces projets permettraient d'aller plus loin dans notre fonctionnement et de d'atteindre un maximum nos objectifs.

Pour créer une dynamique, il me semble important de partir des acquis, des compétences, des désirs, des passions de chacun de l'équipe d'animation mais aussi essentiellement des envies des enfants pour construire nos projets d'animation et notre programme d'activité. Il est indispensable pour que le créateur de projet porte celui-ci positivement, de façon à le faire vivre.

Nous allons mettre en place un fil conducteur, le programme d'activité sera en lien avec une thématique.

b. Les activités proposées

Les activités seront variées aussi bien scientifiques, sportives, manuelles, d'expression, artistiques, culturelles... Elles permettront aux enfants de développer leur curiosité par rapport aux différents thèmes explorés au cours du mois.

Chacune de nos animations fera l'objet de questionnement. Qu'est-ce que cette activité peut apporter à l'enfant ? On ne fait pas une activité pour occuper un enfant pendant une heure. Par exemple une activité manuelle peut aider l'enfant à se concentrer, à mémoriser, à comprendre, à faire des découvertes sensorielles, à développer de l'habileté, de la précision etc....

Et bien entendu le PLAISIR ! Cet objectif est essentiel pour que cela fonctionne.

Et donc avant chaque activité, il est important de réfléchir à ce qu'elle va apporter à l'enfant

Nous proposerons des temps forts dans la semaine, des journées ateliers libre et des journées grands jeux.

Les journées grands jeux permettent aux enfants de s'investir à plus long terme dans une activité qui lie motricité, éveil des sens et de l'imaginaire. Le fait de jouer en équipe développe également de la coopération.

Les temps de vie quotidienne participent également à favoriser la prise d'autonomie et le vivre ensemble. Ils donnent l'occasion aux enfants d'évoluer au sein d'un groupe et de la collectivité, ils encouragent la prise de responsabilités.

c. La programmation des activités

Chaque période de vacance scolaire nous choisissons un thème avec les enfants. Chaque vacance les enfants voyage dans un nouvel univers. Pour cela il est primordial de planter le décor. Nous créons une atmosphère magique en usant de notre savoir-faire en déco et déguisements !

Un temps de préparation de 10 heures est prévu pour créer le monde imaginaire.

Durant les deux semaines de l'action l'équipe d'animation est déguisé d'un personnage et le centre de loisirs décoré avec une sensibilisation en décoration dès le hall d'entrée.

Pour les maternelles

Conduire l'enfant dans sa prise progressive d'autonomie

Nous allons mettre en place des activités programmées où les enfants s'inscriront sur un tableau d'activité. Nous proposerons au minimum 3 activités le matin et 3 l'après-midi. Nous les laisserons choisir l'activité à laquelle ils souhaitent participer en y mettant leurs étiquettes-prénom (photo) sur le tableau. Au début, ils seront guidés et aidés par les animateurs jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes sur le choix et l'inscription de leur choix d'activité.

Permettre aux enfants de se ressourcer

Pour assurer leur liberté, les enfants ne souhaitant pas faire d'activité pas de panique. Ils pourront faire ce dont ils ont envie. Ils pourront s'installer dans un espace qui leur conviendrait afin de jouer à des jeux libres, de s'isoler, d'expérimenter des jeux, ou même de permettre à l'enfant de se reposer à tout moment de la journée sous surveillance de l'adulte.

De manière à répondre aux besoins de chaque enfant, les animateurs feront des propositions d'animations variées. Si des enfants ne souhaitent pas y participer, un animateur sera positionné pour mener les activités proposées par les enfants.

Les vacances riment avec plaisirs et envies.

Les espaces de jeux proposés seront distincts lors des différents temps libres de la journée, que ce soit à l'accueil du matin, l'accueil du soir, ou les temps libres de la journée. Nous varierons les jeux que nous mettrons à disposition pour que l'enfant s'y sentent bien et ne se lassent pas.

Il y a plusieurs espaces/ coins différents : Les zones animés de Poulpie

- L'espace **création-bricolage**, on peut toucher à tout. On y trouvera du matériel adapté aux enfants pour que l'enfant laisse libre à son imaginaire pour stimuler leur créativité, pour que les enfants puissent faire des découvertes sensorielles. Cet

espace sera toujours accompagné d'un animateur qui accompagnera les enfants dans leur projet s'il le souhaite l'animer.

- L'espace de **jeux d'imitation** : En imitant l'enfant interagit avec son environnement, il construit ainsi son développement cognitif. L'enfant imite là, des scènes du quotidien. (Des voitures, lego, poupée, dinettes).
- L'espace de **mouvement** : l'enfant se défoule. Nous avons une salle de motricité, où les enfants pourront s'y rendre pour sauter, danser, courir, ramper.
- L'espace de **jeux extérieur** : que ce soit pour des activités structurées ou juste du temps libre. Les enfants auront le choix d'y aller. Ils seront accompagnés d'animateur et du matériel de jeux seront mis à disposition des enfants. (Ballons, cerceaux, plots etc.). Mais aussi nous y emménagerons des espaces jeu de société, des dessins.
- **L'espace repos** : l'enfant peut s'y rendre quand il en ressent le besoin. Il sera accompagné de musique douce, de livres.

Pour les enfants primaires

Les animateurs ont élaboré le programme d'activité en amont. Afin de leur donner de les investir et de leur donner un pouvoir de décision un temps sera organisé le premier jour, pour permettre aux enfants de modifier et ajouter des activités à la programmation.

La programmation d'activité tournera autour des envies des enfants qu'ils nous transmettent lors des temps d'échange. Ils seront proposés dans la programmation une multitude d'activités sportives, culturelle, manuelle, scientifique. Le but est de leur faire découvrir afin d'élargir leur connaissance d'activité, de jeu en leur proposant de l'initiation à de nouvelle pratique.

Nous souhaitons que les enfants aient du plaisir à découvrir de nouvelles activités chaque jour, à créer, à imaginer, à jouer. Nous aimerions que les enfants participent aux différentes activités manuelles, sportives et artistique afin d'élargir leur savoir-faire, et peut être développé chez certains une passion.

d. Les sorties, les baignades

Les baignades

Les piscines : nous avons accès aux bassins municipaux, aux piscines dans les centres ressources, et aussi aux plages et rivière. Toutes nos sorties baignades sont encadrées par un surveillant de baignade. Nous favorisons des petits groupes pour que les sorties soient le plus agréables pour tous.

Taux d'encadrement
1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans.
1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans.

Le nécessaire lors des sorties piscine, mer, rivière est : serviette de bain, maillot (attention le short n'est pas autorisé dans les piscines), casquette, crème solaire.

Les pataugeoires :

Pour ce mois de juillet, nous allons installer des pataugeoires pour que les enfants puissent se rafraîchir. L'eau sera changée plusieurs fois par jour.

Les sorties

Les sorties sont préparées la veille, les enfants choisissent les sorties où ils veulent s'inscrire dans la mesure des places disponibles.

Tous les enfants sortiront de façon équitable. Nous faisons sortir les enfants au fur et à mesure de leurs envies aux ateliers ressources ; la liste des participants est réajustée le jour même.

Les indispensables à préparer pour la sortie :

- ✓ La trousse de secours
- ✓ Les repas (déjeuner/ goûter/ eau)
- ✓ La liste des enfants qui sortent avec le nom-prénom de l'ensemble des sortants, la date, la nature de la sortie, le nombre d'enfants
- ✓ Un téléphone portable (avec le numéro de la direction du centre et de l'organisateur)

Projet aisance aquatique

Cette année nous proposons un stage d'aisance aquatique pour les enfants de 4-6 ans.

Ce programme vise à familiariser les jeunes enfants avec le milieu aquatique de manière ludique et sécurisée. À travers des activités adaptées à leur âge, nous les aidons à développer leur confiance et leurs compétences dans l'eau. Les séances sont encadrées par des éducateurs spécialisés qui utilisent des jeux, des parcours et des exercices variés pour encourager les enfants à se déplacer, flotter et s'amuser dans l'eau. L'objectif est de créer une expérience positive et enrichissante qui contribue à leur développement physique et émotionnel, tout en leur inculquant des notions essentielles de sécurité aquatique.

h. Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives pour les maternelles : nous travaillerons surtout sur les déplacements (marcher, sauter, courir), sur les équilibres (se tenir sur un pied), la manipulation (tirer, saisir, pousser), des lancers et des réceptions d'objets.

Néanmoins, il y'aura un panel de d'activités physiques et sportives proposé pour répondre aux besoins des enfants du secteur primaire. D'ailleurs sur notre programme, nous avons prévu de faire découvrir de nouvelles activités sportives aux enfants.

i. Les ateliers ressources

Les centres ressources sont des accueils de loisirs qui ont double mission. Ils accueillent leurs enfants et en plus ils doivent se charger de recevoir des groupes d'enfants d'autres centres pour qu'ils y pratiquent des activités spécifiques.

Ces centres proposent différentes activités encadrées par des intervenants professionnels ou semi-professionnels.

1.2 Les modalités de participation des mineurs

Pour respecter au plus près le rythme biologique de l'enfant, sa participation est au cœur de toutes nos actions.

Des lors de son arrivée dans l'accueil de loisirs, l'enfant décide dans quel espace il désire se divertir, se reposer...

Ensuite, il est acteur de ses temps de loisirs, il a la liberté de participer aux activités proposées ou de proposer son jeu, mais aussi tout simplement de se reposer.

Pareillement, pour le temps libre plusieurs espaces sont mis à disposition, l'enfant peut s'y rendre en libre accès.

Concernant le déjeuner nous mettrons en place deux services, pour laisser le choix d'aller manger dès qu'il en ressent le besoin. (Si l'organisation de la journée nous le permet les horaires de repas seront 11h30-12h30).

L'enfant peut aller se reposer à n'importe quel moment de la journée dans le coin dédié.

L'enfant sera amené à élaborer sa charte de vie collective. Ils pourront décider sur la vie au centre en restant dans le cadre autorisé. Ils pourront s'approprier les locaux et leurs espaces. Des temps d'échanges sont prévus visant à recenser les demandes des enfants et réguler les éventuels dysfonctionnements.

Les enfants participeront à la vie quotidienne au temps d'éveil, de la mise en place des activités, du rangement du matériel...

VII. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

a. Recrutement

Le recrutement des animateurs permanents en CDI est fait par deux directeurs de l'Ifac.

Les animateurs permanents sont répartis sur différents centres par le biais de leur souhait. Pour les animateurs vacataires, le directeur est chargé du recrutement.

Les entretiens sont organisés à partir d'une grille de critères et des attentes de l'organisateur et du directeur.

b. Participation des animateurs

Pour qu'une équipe d'animation fonctionne, il est nécessaire d'avoir l'adhésion de l'ensemble des membres de l'équipe au projet pédagogique. L'équipe est partie prenante du bon déroulement du projet et sa mobilisation est le premier facteur de réussite. Mais pour qu'une dynamique s'installe et que les animateurs portent positivement le projet auprès du public, il est indispensable qu'ils participent à son élaboration et en perçoivent toutes ses facettes et son contenu.

Il est aussi indispensable d'aborder concrètement le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est important pour les enfants de trouver les mêmes repères, le même cadre avec chaque animateur.

En équipe, il est indispensable d'être en accord, sur le négociable et le non négociable.

Une équipe, ce sont des personnes qui travaillent ensemble, vers un but commun.

Les 6 fonctions de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les missions des animateurs seront de :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants

- Entretien des relations de qualité avec les familles
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques
- Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

Activités et tâches principales :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité
- Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Être médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.

Entretien des relations de qualité avec les familles

- Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses
- Informer et communiquer avec les familles sur la journée de leur enfant.
- Collaborer avec les familles.

Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques

- Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations
- Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public
- Concevoir et élaborer les projets d'activités mis en place sur l'accueil de loisirs
- Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants
- Animer chaque moment d'animation auprès des enfants

Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation

- Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter ses connaissances et ses savoirs
- Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte à la direction de toutes situations particulières

- Entretien des relations quotidiennes et courtoises avec les collègues, les partenaires et les usagers
- Utiliser de façon pertinente le matériel et les équipements d'accueil
- Participer à l'inventaire et à la commande du matériel
- Participer au rangement et à l'entretien des locaux destinés à l'accueil de loisirs

Les 5 fonctions du directeur :

- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- Développer les partenariats et la communication

Les missions du directeur seront de :

- Gérer et respecter le budget alloué pour la structure
- Assurer l'organisation administrative et fonctionnelle relative à l'équipe d'animation (horaires, absences, remplacements...)
- Transmettre à l'équipe de coordination les informations nécessaires à la réalisation des études quantitatives et qualitatives (nombre journalier d'enfants accueillis, descriptif des actions engagées, état des dépenses et recettes réalisées...)
- Remonter à l'équipe de coordination tout événement pouvant avoir une incidence sur la bonne marche de la structure (retards, ou absences d'un membre de l'équipe, fiches incident relatives à un souci avec un usager, un collaborateur ou toute autre personne)
- Communiquer à la RH (Ressources Humaines) tout élément utile à la réalisation des états de salaires (congés, arrêts maladies...)
- Assurer sur son équipement la présence d'animateurs en nombre suffisant conformément aux dispositions légales.

Activités et tâches principales :

- Veiller à la bonne application des règles qui garantissent la sécurité physique, morale et affective des publics confiés à la structure.
- Veiller au respect des procédures internes (règlement intérieur, notes d'informations...)
- Redescendre à l'équipe d'animation les informations transmises par la direction de l'établissement ou de l'IFAC.
- Réaliser annuellement les entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels de l'équipe d'animation.

- Assurer l'accompagnement et la formation de son équipe et notamment des animateurs stagiaires.
- Participer au processus de recrutement en lien avec l'équipe de coordination (affichage des offres au sein de la structure, utilisation du réseau via les animateurs et les usagers).
- Participer activement à la constitution d'un réseau local (animateurs, associations, bénévoles...).
- Promouvoir les actions mises en place par la structure et les services proposés à l'aide des supports mis à disposition.
- Préparer et assurer des réunions d'information pour les usagers afin de leur présenter les services, la démarche pédagogique et les aspects pratiques

1.3 Evaluation des animateurs et des directeurs

Une évaluation sera organisée à la fin de chaque trimestre.

Lors des périodes de vacances scolaires des évaluations seront organisées mi et fin de session grâce à la grille des critères d'évaluation fournie par l'IFAC. (Voir fiche d'évaluation en annexe) et aux attentes que l'on aura défini avant la période.

Le directeur est évalué annuellement par les coordinateurs au travers de la grille des critères d'évaluation fournie par l'IFAC. (Voir fiche d'évaluation en annexe).

f. Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

Les démarches que je mettrai en pratique dans l'accompagnement des stagiaires BAFA.

- Accueillir le stagiaire dans la structure au sein de l'équipe pédagogique, lui donner des informations sur le fonctionnement de la structure, les possibilités et les contraintes matérielles ;
- Lui présenter les intentions éducatives de l'organisateur (projet éducatif) ;
- L'impliquer dans l'élaboration du projet pédagogique de l'accueil ;
- Le conseiller et le guider dans la préparation de ses animations, l'aider à découvrir le plus grand nombre possible de pratiques pédagogiques et éducatives différentes ;
- Évaluer la pratique du stagiaire et apprécier sa capacité à évoluer et à progresser à partir de l'observation et de l'analyse de sa pratique d'animation ;
- Lui conseiller, si nécessaire, d'élargir son expérience d'animation en direction de différents publics (tranches d'âges, rural / urbain) et différents types d'accueil (avec ou sans hébergement).
- L'impliquer dans la démarche administrative de validation de son stage par la DDCS (comme par exemple lui proposer de saisir le stage pratique en ligne ensemble et lui fournir une copie.

ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION DE L'ANIMATEUR		
1. Entretien préalable :	2. Les entretiens intermédiaires	3. L'entretien final
En début de stage, le directeur doit définir, avec le stagiaire, les objectifs du stage, les modalités de suivi et les critères d'évaluation utilisés pour valider le stage pratique, en s'appuyant sur le bilan d'étape élaboré par le stagiaire à la fin de sa session de formation générale. Un calendrier des entretiens est fixé entre le directeur et l'animateur. (Milieu-fin).	Les entretiens sont réalisés sur la base des observations effectuées et de l'outil d'évaluation utilisé. Ils permettent d'analyser les progressions et les besoins de l'animateur. La conclusion des entretiens permet de fixer les objectifs atteints, ceux à poursuivre, ou de définir de nouveaux objectifs.	Le directeur et le stagiaire évaluent, ensemble, la progression de l'animateur tout au long du stage ainsi que ses acquis en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Tiré du site www.gard.gouv.fr

c. Organisation du travail

Les réunions

La réunion d'équipe est indispensable pour souder le groupe, motiver les collaborateurs, animer l'équipe et créer des synergies entre les différents membres de l'équipe.

La réunion d'équipe permet de regrouper l'intégralité de l'équipe. Ce faisant, elle sert à diffuser l'information utile à tous les membres de l'équipe de façon simultanée ou à traiter

Nous nous réunirons, tous les mardis. Ces réunions nous permettront de faire un point sur la semaine, de réguler les problèmes rencontrés, de réorganiser ou d'améliorer les temps de la vie du centre afin de remédier au dysfonctionnement. Mais aussi de débattre sur des questionnements que l'on peut rencontrer et de retravailler sur des projets d'animation en cours. Elles nous serviront aussi à évaluer en milieu de projet pour réajuster des séances d'animation si besoins. À toutes les réunions, nous aborderons les objectifs pédagogiques et évalueront leur avancé.

Ce temps permettra aussi de faire un rappel sur la réglementation notamment sur les prochains événements à venir. (Comme par exemple sortie plage)

Les horaires de travail :

L'accueil de loisir ouvre ses portes de 7h30 à 18h30. Les plages d'accueil pour les familles sont le matin de 7h 30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

Dans le cadre du respect des 48 heures par semaine par animateur, plusieurs plages horaires sont proposé (9h30/ jour). Pour un accueil optimal, il me faut au minima deux animateurs à tous les temps d'accueil. Les horaires seront fixés à la semaine. Lorsqu'une semaine possède un jour férié de ce fait, nous ferons 10 heures par jour cette semaine.

Les pauses :

Les animateurs ont droit à 45 minutes de pause.

Il sera convenu en réunion d'équipe, de quelle manière ils désirent la prendre. De façon fractionner ou en une seul fois.

Les animateurs qui ont commencés le plus tôt sont prioritaire sur la prise des temps de pauses. Avant de partir en pause, l'animateur en informe obligatoirement ses collègues ainsi que la direction de son départ.

En sortie, si les animateurs sont plus de deux, ils pourront mettre un roulement pour prendre au maximum 15 minutes de temps de pause. Le reste du temps de pause s'effectuera dès le retour sur structure.

Le négociable et non négociable

Négociable	Non- Négociable
Les temps de pause. Le programme d'activités. Les sorties. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs.	Les horaires, la ponctualité Le respect du travail des autres. Le téléphone portable en présence des enfants. Respect et application du règlement intérieur. Interdiction de fumer dans l'accueil de loisirs. La sécurité des enfants physique, affective ; morale. Les moqueries

Lors de la réunion d'équipe, nous avons validé ces points ensemble.

VIII. LES CONDITIONS DE SECURITE

a. Réglementation

Le respect de la réglementation est obligatoire et essentiel.

L'équipe de direction met à disposition des animateurs des ressources permettant d'avoir les informations nécessaires à l'encadrement et à la pratique d'activités. Le memento de réglementation est disponible dans notre bureau.

L'équipe pédagogique se doit de respecter le cadre légal de :

- Le CRIDOC
- Les instructions départementales du Gard
- Le code du travail
- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code de la route
- Le règlement de fonctionnement de la ville de Nîmes
- Le règlement intérieur
- ... (et toutes les réglementations en vigueur en rapport avec des accueils de loisirs)

En cas de doute sur un point de réglementation, la direction ou l'équipe d'animateur pourra joindre la SDJES pour poser une question.

1.4 Santé

LE SUIVI SANITAIRE ET MEDICAL

Le suivi sanitaire et médical se fera par un des membres de notre équipe d'animation. Celui-ci sera muni d'un Psc1.

Le suivi consiste à :

- s'assurer de la remise d'information, pour chaque mineur, des renseignements médicaux, des certificats médicaux fournis par les responsables légaux,
- informer l'équipe d'animation de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires,
- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise de médicaments,
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant,
- tenir au fur et à mesure le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux,
- tenir à jour les trousse de premiers soins.

Le registre des soins est visé régulièrement par le directeur qui s'assure de sa bonne tenue. Il précise date, nom de l'enfant soigné, indication du problème de santé, soin apporté avec le nom du produit ou médicament utilisé (si ordonnance), nom et signature de la personne soignante.

Les fiches sanitaires de liaison comportent des informations confidentielles, et ne doivent être transmises à l'équipe qu'en cas de nécessité. Il appartient alors au directeur, dans un souci de protéger la sécurité physique et morale des mineurs, de décider de la transmission ou non de ces informations à l'équipe pédagogique.

En cas de blessures ou d'accidents, les animateurs devront soigner l'enfant. Un registre de soins se trouvera dans l'infirmerie dans une armoire sous clés où seuls les animateurs y auront accès et contiendra tout le matériel nécessaire pour soigner les enfants.

Dans le registre d'infirmerie sera inscrit :

- Le nom et prénom de l'enfant.
- Le nom, prénom de l'animateur
- La nature de soins prodigués
- L'endroit précis de la blessure (ex : égratignure genoux droit)
- La date et l'heure des soins.

En cas d'accident grave, l'animateur devra dans un premier temps appeler le 15, le 18 ou le 112 en retranscrivant les faits, les blessures et le lieu de l'accident. Il devra par la suite contacter la directrice qui avertira les parents et l'organisateur. La directrice sera chargée de faire un rapport d'incident.

Les fiches sanitaires seront conservées par la directrice. Celles-ci comportent des informations sur la santé des enfants, et sur le comportement à avoir en cas d'éventuelle crise. Je me chargerais de retransmettre les informations à l'équipe d'animation ainsi que les conduites à tenir.

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sans ordonnance.

TROUSSES DE SECOURS

LES CONSOMMABLES :

- 1 paire de gants jetables, à usage unique ;
- 1 spray Antiseptique incolore (Sans alcool) ;
- 1 tube de gel hydro alcooliques (pour le nettoyage des mains) ;
- 5 compresses stériles (emballées individuellement) ;
- 1 rouleau de sparadrap hypoallergénique ;
- Des pansements adhésifs hypoallergéniques ;
- 2 bandages ;
- 5 Sérum physiologique en dose unitaire ;
- 1 serviette hygiénique ;
- 1 tube de Crème solaire ;
- 1 paquet de mouchoirs.

LE PETIT MATERIEL :

- 1 paire de ciseaux à bouts ronds ;
- 1 pince à pince à épiler ;
- 1 thermomètre frontal ;
- 1 couverture de survie isotherme ;
- Liste des numéros d'urgence ;
- 1 Carnet + stylo.

b. L'hygiène

Nous favoriserons le laisser faire. Les enfants seront sensibilisés régulièrement dans la journée aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant et après les repas, après une activité manuelle, passage régulier au sanitaire pour les plus petits etc...

Nous expliquerons aux enfants l'importance d'une hygiène personnelle pour être en bonne santé, mais aussi d'avoir une apparence et odeur agréable. Les différentes règles d'hygiène doivent être expliquées simplement aux enfants.

1.5 Surveillant de baignade

Le surveillant de baignade est un animateur qualifié du BSB (Brevet de surveillant de baignade) ainsi que de l'attestation de premiers secours (PSC1). Il peut exercer seulement dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

Le surveillant de baignade est un animateur faisant parti de l'équipe d'animation et est chargé de la surveillance de la baignade. Le SB ne fait plus parti du taux d'encadrement lorsqu'il est en surveillance.

Ce dernier peut encadrer jusqu'à 40 enfants de + de 6 ans et jusqu'à 20 enfants de moins de 6 ans. Il doit aussi prendre en compte les taux d'encadrement lors de la baignade soit 1 animateurs pour 8 enfants pour les + de 6 ans et 1 animateur pour 5 enfants pour les - de 6 ans. Le surveillant de baignades ne peut pas encadrer un groupe de maternelle et élémentaire en simultané.

Une zone de baignade doit être matérialisée par une ligne d'eau mis en place pour encadrer les groupes d'enfants jusqu'à 12 ans. Au-delà de 12 ans le surveillant de baignade peut mettre en place la baigne dans une zone balisée par des bouées.

Le rôle du surveillant de baignade

La prévention :

Le surveillant de baignade est chargé de donner les consignes de sécurité aux enfants ainsi qu'à l'équipe d'animation. Il est garant de l'application des consignes de sécurité. Il équipe les enfants de brassard ou ceinture selon leur niveau.

Le SB doit s'assurer des conditions météorologiques et doit avertir les postes de secours et différents acteurs de la baignade d'un groupe d'accueil collectifs de mineurs. De plus il doit s'assurer de la qualité de l'eau dans lequel va se dérouler la baignade et avertir les collectivités et poste de secours.

Enfin ce dernier vérifier et avertis des éventuels dangers de la zone de baignade.

L'animation :

Le SB joue aussi un rôle de conseiller dans le choix des animations liées à la baignade en fonction du milieu. Il donne des idées aux animateurs pour orienter le choix des jeux en prenant en compte également des appréhensions des enfants et des jeunes par rapport au milieu aquatique, à l'âge, au niveau, à leurs intérêts et leurs besoins.

La surveillance :

Le SB doit pratiquer une surveillance continue et rigoureuse au cours de toute la baignade. Il doit positionner la zone de baignade à proximité des postes de secours et les avertir de l'heure d'arrivée et départ ainsi que de l'âge et du nombre d'enfants. Il doit connaître la réglementation en vigueur selon le lieu de baignade ainsi que les différents facteurs liés à la noyade ou à la présence de danger pour le groupe d'enfant. Il doit assurer une surveillance continue et veiller au respect des taux d'encadrement dans l'eau. Le surveillant de baignade ne peut se baigner lors de la surveillance !

L'intervention :

Le SB doit intervenir sur les noyades mais aussi sur les petites blessures. Cela doit se faire en dehors de la surveillance de la baignade.

Le surveillant de baignade est aussi chargé de prévenir les groupes d'enfants et adultes des risques liés à la chaleur et au plan canicule. Veiller aux notions de sécurité primaires tels que : crème solaire, caquette, hydratation régulière et privilégier les zones d'ombre. Mais aussi d'être vigilant aux hypo et hyper thermies.

L'organisation de nos baignades dans les piscines :

Notre centre de loisirs organise les baignades dans les bassins municipaux avec une attention particulière à la supervision et à l'encadrement. Chaque séance est planifiée à l'avance, incluant la réservation des créneaux horaires appropriés pour éviter les surcharges et garantir un environnement sécurisé et propice aux apprentissages. Nous avons un surveillant de baignade qualifié présent lors de chaque session, dont le rôle est crucial. Ce professionnel est responsable de la surveillance continue des enfants dans l'eau, veillant à leur sécurité en tout temps. Il est également chargé d'intervenir rapidement en cas de situation d'urgence, d'effectuer des sauvetages si nécessaire et de prodiguer les premiers secours. En plus de ces tâches de sécurité, le surveillant de baignade collabore avec les animateurs pour encadrer les activités, assurant que les consignes de sécurité soient respectées par tous les participants. Sa présence permet de créer un environnement rassurant pour les enfants, facilitant ainsi une expérience aquatique positive et enrichissante pour les plus jeunes.

En mer et rivière :

Pour organiser une baignade en mer ou en rivière avec les enfants de notre centre de loisirs, nous mettons en place des mesures strictes pour garantir la sécurité et le plaisir de tous les participants. Avant chaque sortie, nous effectuons une reconnaissance préalable du site pour identifier les zones de baignade sécurisées, en prenant en compte les courants, la profondeur de l'eau et les éventuels dangers naturels. Le jour de la sortie, les enfants sont accompagnés par un groupe d'animateurs qualifiés ainsi qu'un surveillant de baignade (SB) certifié, dont le rôle est essentiel. Les animateurs sont chargés de superviser les enfants, de les accompagner dans l'eau et de veiller à ce qu'ils respectent les consignes de sécurité. Le surveillant de baignade assure une surveillance constante de la zone de baignade, prêt à intervenir en cas de besoin. De plus, des activités ludiques et éducatives sont planifiées pour sensibiliser les

enfants aux risques aquatiques et leur apprendre les comportements sécuritaires à adopter. Grâce à cette organisation rigoureuse, nous veillons à ce que chaque sortie en milieu naturel soit une expérience enrichissante, sécurisée et mémorable pour les enfants.

Les pataugeoires et les jeux gonflable sur la structure :

Pour assurer une expérience sécurisée et agréable, les pataugeoires et jeux gonflables seront installés dans un endroit sécurisé et ombragé, avec une bâche protectrice au sol. La profondeur de l'eau ne dépassera pas 40 cm et sera renouvelée quotidiennement pour garantir une hygiène optimale.

Les directives et ratios d'encadrement seront identiques à ceux appliqués pour les sorties en piscine et en rivière, soit un adulte pour cinq enfants de moins de six ans et un adulte pour huit enfants de plus de six ans.

En plus des animateurs habituels, un adulte supplémentaire sera désigné pour surveiller les pataugeoires et les jeux gonflables, en veillant au bon déroulement des activités et au respect des réglementations en vigueur. Cet animateur sera également responsable de l'installation, de la désinstallation, de la surveillance continue et de l'entretien hygiénique des équipements, en veillant particulièrement à ce que la profondeur de l'eau ne dépasse pas les 40 cm maximum.

Le nombre d'enfants autorisé par jeu gonflable sera limité à quatre ou cinq, selon la structure et sa capacité de charge. Les installations de soufflerie et les équipements électriques seront placés hors de portée du public pour éviter tout risque. La structure sera implantée sur une surface plane, exempte de débris et d'objets pointus, et une clôture sera installée à une distance de 1,8 m des parois et de 3,5 m des côtés ouverts pour garantir la sécurité des enfants.

Plan canicule

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les enfants. Ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Je me prépare

- J'élabore un plan de gestion interne et adapte mon organisation.
- Je prends connaissance des mesures de prévention et apprends à reconnaître les symptômes d'alerte.
- Je vérifie les bâtiments et les équipements : Stores, volets, pièces rafraichies (douches, brumisateurs, climatiseurs, ventilateurs, réfrigérateurs).
- Je place un thermomètre dans chaque salle.
- Je vérifie les réserves d'eau potable.

J'agis

- Je donne à boire régulièrement et adapte les menus : Eau, fruits frais, légumes verts, yaourts...
- Je mets les enfants à l'ombre aux heures les plus chaudes et j'adapte leurs activités et les sorties (intérieur/extérieur) en évitant les efforts intenses.
- Je les rafraichis (douches, aspersion...) en évitant les eaux trop froides.

J'améliore

- Au décours de vagues de chaleur j'évalue et analyse la gestion de l'évènement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif.

a. PPMS

Le PPMS
<p><u>Accident majeur définition</u></p> <p>C'est un événement d'origine naturelle ou technologique susceptible de causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Face à une situation de crise liée à un accident majeur, les établissements scolaires et Accueil collectif de Mineurs se doivent de s'y préparer pour les affronter de façon la mieux appropriée.</p>
<p><u>Le PPMS</u></p> <p>Un plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.</p>
<p>L'accueil de loisirs La Placette est exposé à 4 quatre risques majeurs Incendies, chimiques, inondations, séismique.</p>
<p><u>Les exercices de simulation :</u></p> <p>Deux exercices de type PPMS mise à l'abri ou confinement sont obligatoires (circulaire n° 2015-206 du 25/11/2015) Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">- entraîner les enfants et le personnel sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur (informer, responsabilité, reconnaître l'alerte, appliquer les consignes, vérifier le matériel...)- mettre en évidence les évolutions ou les adaptations à apporter au PPMS afin de le renforcer.
<p><u>Contenu du PPMS</u></p> <p>Comment déclencher l'alerte ? Le déclenchement de l'alerte est lié à la mise en place d'un mode interne d'alerte accident majeur (sirène...) différent du signal incendie.</p>
<p>Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?</p> <p>Les personnes ressources rejoignent leur poste et appliquent les consignes qui leur ont été assignées. Les autres personnels : continuent à assurer l'encadrement des élèves, veillent au bon déroulement de l'opération, pensent au public spécifique (personne en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières), établissent la liste des absents, signalent les incidents, gèrent l'attente. Les élèves : se dirigent dans le calme vers le ou les lieux prévus par le plan. Les visiteurs sont pris en charge et orientés vers les lieux de sécurisation.</p>

Écouter la radio (Radios du service public : France Bleue en particulier - France-Inter - RFO ou radio locale) pour obtenir les informations officielles et les consignes éventuelle).

Où et comment mettre les enfants et les personnes en sûreté ?

En fonction de la configuration des locaux et en concertation avec les autres acteurs (directrice ALAE et directrice du groupe scolaire La Placette de ceux-ci, un ou des lieux, internes ou externes, sont choisis en fonction du risque concerné.

Ces lieux de mise en sûreté doivent être accessibles à tout moment et de n'importe quel point de l'établissement. Les itinéraires doivent être précisés et banalisés.

- En cas d'incendie notre point de rassemblement est devant l'entrée de l'école
- En cas de confinement, nous avons deux espaces ; la salle de sieste au RDC pour le public maternel. Pour le public primaire, l'espace est au 1 étage dans les salles accolées aux sanitaires.

Comment gérer la communication avec l'extérieur ?

La communication est l'un des rôles assignés aux personnes ressources en cas d'alerte, cela en concertation avec le directeur ou le chef d'établissement.

Liaison interne : assurer la communication en interne avec le directeur et la ou les zone(s) de mise en sûreté.

Liaisons avec les autorités (maire, préfecture, rectorat, inspection académique) :

- réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution.
- transmettre les directives des autorités précitées.
- informer les secours publics en cas d'évolution de la situation.
- accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée.

Liaison avec les familles (si sollicitation) :

- Rappeler qu'il ne faut pas venir chercher les enfants, qu'il faut éviter de téléphoner ;
- Indiquer la radio (radio fourni dans la boîte PPMS) qui relaie les informations fournies par le préfet ;
- Informer en respectant les consignes du préfet

Les boîtes PPMS (distribuées par la Ville de Nîmes) sont disposées dans chaque salle de confinement.

Elles sont composées de :

- 2 trousse de secours
- Lampe torche et piles
- Gobelets
- Mouchoirs
- Radio
- 3 couvertures de survies
- 2 scotchs (confinement)
- Une sirène

Quels documents et ressources sont indispensables ?

- La liste des personnes ressource avec les missions assignées.
- Les plans de l'établissement avec accès, entrées, sorties, points importants (gaz, compteurs électriques, chaufferie, eaux, ventilation...)
- L'identification des lieux de rassemblement choisis et leur plan d'accès
- La liste des enfants et des personnels
- La liste des numéros de téléphone indispensable

Les documents officiels sont en cours de réalisation. Une fois réalisée nous mettrons en place l'exercice d'évacuation obligatoire avec l'autorisation de l'organisateur et la mairie de la ville de Nîmes.

e. Les relations aux partenaires

Avec les partenaires Ville et IFAC se sont plutôt des relations de travail qui agissent sur l'organisation et la gestion de la structure. Ils nous assurent un service au niveau des dysfonctionnements (problèmes techniques, sanitaires), avec le service éducatif (problèmes éventuels d'inscriptions d'enfants, ou accueil d'enfants avec un dispositif P.A.I. ou un accueil d'enfants à besoins particuliers vérification de l'inscription au service éducatif avec les conditions d'accueil.

Il nous faut entretenir avec eux une relation qui favorise l'échange, et la résolution de problème.

Avec les partenaires Dupont et société de Nettoyage, je souhaite mettre en place des relations de travail basés sur l'entraide et implication de tous sur le projet à travers le fonctionnement.

Chaque jour de fonctionnement avec la responsable du restaurant scolaire nous échangeons afin d'indiquer, l'heure, le nombre de repas enfants et adultes d'une part, réajuster le nombre de repas si nécessaire mais aussi si nous désirons faire deux services.

1.6 Utilisation de l'eau

Dû à la sécheresse qui nous touchent actuellement, nous devons être vigilants à l'utilisation de l'eau.

Pour rappel, voici les comportements à adopter dans ces cas de figure.

• En situation de vigilance

- 2 Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière raisonnée. L'enjeu est de préserver la ressource pour les semaines à venir et retarder la prise de mesures plus restrictives.

• En situation d'alerte

Le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures à domicile et le fonctionnement des fontaines sont interdits. L'irrigation agricole, l'arrosage des terrains de sports, l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément) et des

jardins potagers sont interdite entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte uniquement pour l'agriculture).

- **En situation d'alerte renforcée**

Les interdictions supplémentaires concernent les horaires d'arrosage (entre 8h00 et 20h00 et une nuit sur deux) et l'interdiction d'arrosage des pelouses non accessibles au public.

- **En situation de crise**

Seuls sont autorisés les usages prioritaires de l'eau, concourants à l'alimentation en eau potable des populations, à la survie des espèces aquatiques, à l'abreuvement des animaux, à la sécurité civile et à la salubrité publique.

Un nouveau point de situation sera réalisé dans quinze jours, afin d'évaluer la nécessité de revoir ces mesures de restriction, indique la préfecture.

1.7 Numéro important

EL BATAL RKEYA

Directrice accueil de loisirs :

06 99 38 73 31

IFAC :

04 66 70 92 40

CHU Carémeau :

04 66 68 68 68

Médecin le plus proche :

Dr Antoine MONTEIL

04 11 71 71 20

15/17 rue de la Casernette

30000 Nîmes

Centre antipoison Marseille :

04 91 75 25 25

SAMU **15**

Police **17**

Pompier **18**

SOS MEDECIN 24 H / 24 H **36 24**

Enfance maltraité **119**